

Démarches préalables à l'entrée en parcours

Le candidat se connecte au site internet : <https://vae.gouv.fr/>

- ⇒ Il clique sur « démarrer un parcours VAE »
- ⇒ Il renseigne son nom, prénom, mail, téléphone et département de résidence
- ⇒ Il choisit son projet de certification
- ⇒ Il précise l'objectif de sa démarche
- ⇒ Il ajoute un premier niveau d'informations sur ses expériences (date début, durée, descriptif activité)
- ⇒ Il sélectionne son Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP) et transmet sa candidature



Accueil / Information

Phase de rencontre entre le candidat et l'AAP :

- ⇒ Il expose son projet à l'AAP qui le guide, et confirme avec lui le ciblage de la certification ou le réoriente
- ⇒ Il co-construit son parcours de validation et/ou de développement de compétences, et/ou de période d'immersion professionnelle avec son AAP
- ⇒ Il confirme son engagement en validant le parcours personnalisé transmis par l'AAP dans son espace candidat : <https://vae.gouv.fr/>



Phase de recevabilité (dossier de faisabilité)

Prise de connaissance de la candidature sous 2 jours ouvrés.

Prise de contact avec le candidat sous 8 jours ouvrés pour fixer la date du 1^{er} entretien.

Phase de travail entre le candidat et l'AAP :

- ⇒ L'AAP étudie la faisabilité du dossier du candidat
- ⇒ Il transmet le dossier au certificateur avec son avis
- ⇒ Le candidat et l'AAP reçoivent la décision de recevabilité par le certificateur. Celui-ci doit tendre à prononcer et transmettre l'avis de recevabilité sous 15 jours ouvrés.



Phase d'accompagnement (dossier d'expériences)

La phase d'accompagnement ne peut démarrer qu'après obtention d'un avis favorable de recevabilité :

- ⇒ Il s'engage à arrêter une date prévisionnelle de son dépôt de dossier d'expérience 1 à 2 mois après le début de son accompagnement
- ⇒ Il s'engage à répondre aux sollicitations (questionnaires) de l'équipe REVA, y compris post certification
- ⇒ L'accompagnateur apporte au candidat un appui méthodologique à la rédaction de son dossier d'expériences.
- ⇒ Dépôt du dossier d'expérience
- ⇒ Il se prépare au passage devant le jury

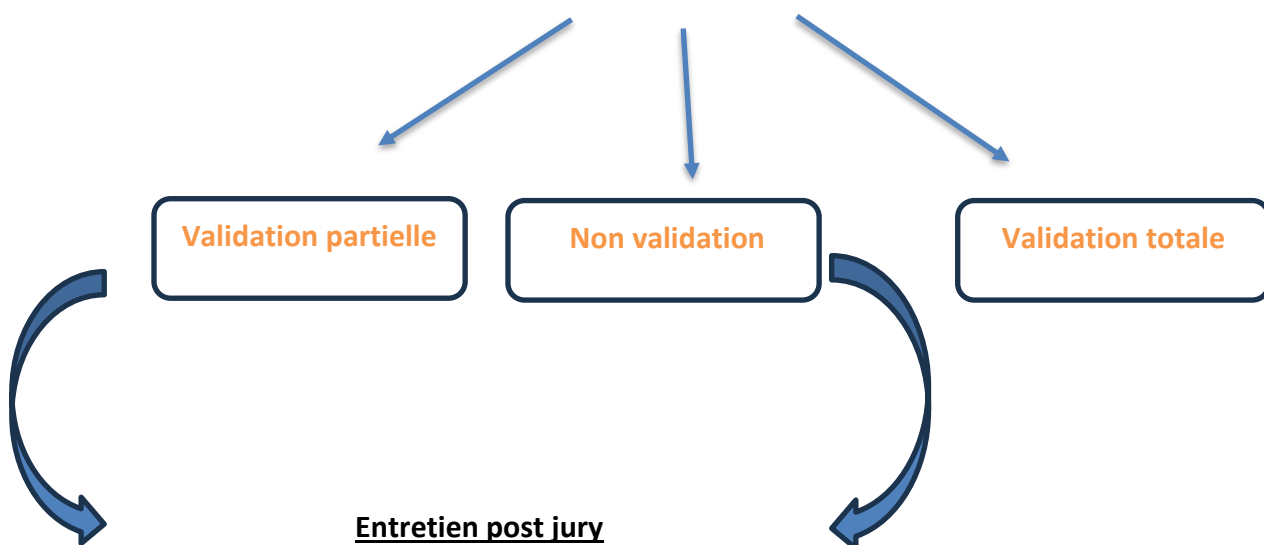


Préparation à l'oral du jury

Avec l'appui de l'accompagnateur, le candidat se prépare au passage devant le jury.



Evaluation du jury



- ⇒ L'AAP co-construit un plan d'action à mener pour viser une validation total ou identifier un projet alternatif.